



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-02-2025 /

Dossier complet le : 28-02-2025 /

N° d'enregistrement : 001267/KK P

1 Intitulé du projet

Rechargement de plage avec du sable issus du port de Piriac-sur-Mer

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Raison sociale

Loire Atlantique Nautisme

N° SIRET

80841707500096

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

JAHAN

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13. Travaux de rechargement de plage., 13A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les abords du port de Piriac-sur-Mer subissent un ensablement naturel lié au transit sédimentaire côtier sur deux secteurs : chenal d'entrée et le long de la digue Ouest. Ce phénomène s'est énormément accentué ces deux derniers hivers sous l'effet des tempêtes successives. Ces importants cumuls posent aujourd'hui plusieurs problèmes et notamment de sécurité pour la navigation et de dommages aux ouvrages, le sable faisant office de tremplin pour la houle, risquant d'endommager les équipements normalement protégés par la digue. L'ensemble se situe dans la même cellule sédimentaire. Le projet consiste donc à l'enlèvement des matériaux sableux sur le port et leur déplacement par camion jusqu'aux plages identifiées.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif :

- de maintenir l'attractivité économique du port en maintenant le tirant d'eau de son chenal compatible avec son exploitation en matière de plaisance,
- de limiter l'ensablement du port par déplacement du sable au dessus de la digue (actions du vent et des vagues)
- de garantir la sécurité des usagers notamment pour la navigation du chenal
- d'aider le transit sédimentaire local en évitant que le sable qui transit d'ouest en Est ne soit trop piégé au niveau du port de Piriac. Le rechargement permet de remettre le sable dans le circuit du transit local.
- de retrouver l'attractivité de certaines plages avant la saison.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'opération sera effectuée selon la procédure suivante :

- enlèvement des sables par pelle mécanique à sec à marée basse
- transfert sur des camions bennes étanches
- transport par voie routière des matériaux jusqu'aux différents sites de rechargement
- dépôt des matériaux sur les plages et régalinge

La durée estimative des travaux pour le déplacement de 5000 m³ de sable dépend de plusieurs facteurs. Ainsi la durée estimative est la suivante :

- Minimum : 5 jours ouvrés,
- Maximum : 10 jours ouvrés (en cas d'intempéries ou des pannes).

Les périodes souhaitées d'intervention : la plus large possible (en dehors des périodes de fortes affluences à savoir la saison estivale, vacances scolaires). L'idéal serait le mois de mars pour un rechargement des plages communales avant la saison estivale. C'est une période estimée de moindre impact avec peu de fréquentation, et des coefficients de marées intéressants pour réaliser des opérations à sec à marée basse.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ensablement des zones portuaires est continu et l'enlèvement des sables sera récurrent bien que la fréquence d'entretien ne soit pas connue aujourd'hui. La fréquence sera définie par une mise à jour régulière des données bathymétriques et les observations de l'exploitant du port. Les plages qui auront été rechargées continueront à subir une érosion par transfert de sable sur la côte avec un risque de retour à un état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du R414-9 selon le site de la directive "Oiseaux" FR5212013 - MOR BRAZ de type ZPS, et à une demande d'AOT sur le DPM pour la circulation des engins

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume de sédiment dragué maximum au total :	(<5000, m3)
Surface de rechargement :	(6700, m2)
Volume de sédiment dragué minimum au total :	(3500, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet d'enlèvement de sable est sur la concession portuaire de Piriac-sur-Mer, les zones de rechargement sont sur le littoral de la commune de Piriac-sur-Mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune dispose d'un arrete AM2018-04-194PM encadrant notamment le bruit lie a des chantiers en ete. Il sera respecte sur les phases de travaux d'enlevement de sable et de rechargement de plage.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Elaboration d'un PPI (en cours). Elaboration d'un PPRT approuve le 27 octobre 2017 autour des installations du depot d'hydrocarbures exploite par la Societe Francaise Donges-Metz sur la commune de PIRIAC-SUR-MER.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A moins de 100m de la zone directive oiseaux "Mor Braz"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Suffisamment éloigné pour éviter toute interaction.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Uniquement sur le milieu marin. Sur les zones d'enlèvement de sable, le milieu benthique sera fortement dégradé mais aucun habitat protégé ou sensible n'est présent dans l'enceinte du port ni à proximité. Sur les zones de rechargement, aucun habitat sensible n'est également présent. Il y a tout de même un risque de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est à proximité d'un site Natura 2000. Enlèvement de sable : le risque de remise en suspension et de transfert de contamination est nul du fait de l'absence de contamination dans les sables et de travaux à sec à marée basse permettant de ne pas avoir de remise en suspension
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les sédiments ne présentent pas de contamination bactériologique.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Cela concerne l'amenee et repli du materiel et le déplacement des camions sur les zones de rechargement soit une distance de 200m a 5km selon la plage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Emission de bruit aerien de la pelle et des camions temporaire et limite aux horaires de maree basse.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Emission de bruit sous-marin nuls, les travaux se derouleront a sec a maree basse.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les travaux auront lieu dans des zones deja eclairees par la ville.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des rejets inherents a l'utilisation d'engins de chantier seront emis mais le projet se deroule en milieu maritime ouvert. Les engins respecteront les reglementations en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La précédente opération de dragage a débuté en 2021 et s'est terminée en février 2025. L'opération de dragage n'a concerné que les sédiments fins du port à flot avec clapage en mer sur une zone d'immersion. Cette opération a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique qui a donné lieu à un arrêté Prefectoral en date du 23 juillet 2021. Ce n'était pas du rechargement de plage. Des recherches ont été réalisées sur les sites des Ae, sur la base des données territoriales sur SIGLOIRE, auprès de la DDTM et de la DREAL et enfin auprès de la commune, aucun projet existant approuvé n'a été relevé pouvant induire des effets cumulés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le detail est presente en annexe volontaire.

Cependant, des elements sont ete trouves sur l'historique du port.

Chronologie du port de plaisance de Piriac-sur-Mer :

Creation en 1971 pour une capacite de 300 bateaux,

Extension du port a echouage en 1987 pour une capacite de 500 bateaux,

Amenagement d'un bassin a flot avec passerelle d'acces offrant 540 places,

Agrandissement du bassin a flot avec une capacite de 820 places en 2004. Cette extension a vu l'adaptation des infrastructures et superstructures definitives toujours en place aujourd'hui.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le detail est presente en annexe volontaire.

Mesures d'evitement de circulation au sein des ZNIEFF : La mesure d'evitement qui sera mise en place est l'interdiction pour les engins de chantier de se deplacer dans l'enceinte de la ZNIEFF. L'enlevement du sable se fera a sec a maree basse afin d'eviter les risques de remise en suspension des materiaux les plus fins. Contre les risques de pollution accidentelle, l'entreprise de travaux devra justifier de zones de replis des engins, d'une zone de stockage des effluents liquides dangereux avec un systeme de confinement, des normes environnementales des engins, de la presence d'un kit de gestion des pollutions aux hydrocarbures, d'huiles biodegradables...

Mesure de reduction en phase de travaux : Dispositif preventif de lutte contre une pollution accidentelle. Recuperation, tri et evacuation des eventuels macrodechets. Entretien et suivi du materiel et des engins de chantier.

Mesure d'accompagnement : Deploiement d'actions de communication = Signalisation maritime, Information prealable des publics potentiellement concernes.

Mesure d'evitement : Le rechargement de plage se fera en evitant de preference le recouvrement de la laisse de mer. Celui-ci a ete inventorie dans l'annexe volontaire mais sera remis a jours avant les travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale :

- L'enlèvement du sable concerne des sédiments non contaminés et sableux pour un volume inférieur à 5000 m³. Les opérations auront lieu en période de moindre impact sur les activités humaines et à sec à marée basse pour éviter la remise en suspension des matériaux. Il devrait être sans impact sur la zone Natura 2000 et la ZNIEFF à proximité
 - Le transport par camion se fera sur une courte distance en période de faible fréquentation
 - Les zones de rechargement ont une granulométrie également sableuses, ne présentent pas d'habitat sensible ni d'espèces protégées ou sensibles
- => les risques environnementaux sont donc considérés comme négligeables

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Lequere

Prénom Sebastien

Qualité du signataire President Directeur General societe Enviro-Mer

À Guidel

Fait le 06-02-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)